



RÈGLEMENT

CONCOURS DE COURTS-MÉTRAGES

Le lézard dans le placard! dans le cadre du **Mois de la Création - Février 2017**

Article 1 : La ville de La Farlède organise en février 2017, dans le cadre du Mois de la Création un concours de courts-métrages *Ciném'art : Le lézard dans le placard!*

Article 2 : Ce concours est ouvert à tous à partir de 15 ans, à l'exclusion des membres du jury. La participation au concours implique de la part des participants l'acceptation sans aucune réserve du présent règlement et de ses éventuels avenants ainsi que du principe du concours. Étant entendu que les participants doivent envoyer un court-métrage qu'ils auront réalisé eux-mêmes, ce court-métrage ne doit pas déjà avoir reçu de prix dans un autre concours. Les participants ont l'entière liberté de choix quant à la façon directe ou indirecte de traiter leur sujet, sous réserve du respect des lois et règlements en vigueur, et plus généralement des dispositions relatives à l'ordre public et aux bonnes mœurs. Il n'y a aucun thème ni genre imposé. De la comédie au drame en passant par la science-fiction ou même un épisode d'une série télévisée... Les organisateurs se réservent le droit de ne projeter en finale que des films adaptés pour tous publics. Les films d'animation sont acceptés. L'inscription et la participation au concours sont gratuites. Chaque participant ne pourra envoyer qu'un seul et unique court-métrage. Une autorisation parentale sera exigée pour la participation des mineurs, elle sera jointe au formulaire d'inscription.

Article 3 : Pour concourir, les participants doivent faire parvenir à l'organisation un court-métrage dont la durée ne devra pas excéder 30 min, générique compris, et ceci avant le 6 janvier 2017. Les participants enverront le film accompagné de la fiche court-métrage téléchargeable sur le site de La Farlède à la médiathèque Eurêka, 23 chemin du Partégal, 83210 La Farlède. Le support ne sera pas retourné à son auteur, sauf si celui-ci

en fait la demande et prend soin d'adresser à la médiathèque, une enveloppe 13x18 affranchie au tarif en vigueur. L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration des éléments qui lui sont envoyés.

Article 4 : DÉTERMINATION DES GAGNANTS

À la fin de la période de sélection, un jury composé de personnes compétentes et qualifiées désignera les lauréats. Le jury déterminera les catégories et les prix en fonction de la diversité des productions envoyées. Il ne sera attribué qu'un seul prix à chaque film retenu, même si celui-ci a été réalisé par plusieurs personnes. Les prix (chèques culture et autres surprises) seront remis lors de la soirée spéciale courts-métrages pendant le Mois de la Création.

Toute inscription après les dates limites du concours sera considérée comme nulle. Toute fausse déclaration ou déclaration erronée et/ou incomplète sera considérée comme nulle et entraînera la désignation d'un autre participant.

Article 5 : RESPONSABILITÉ DES ORGANISATEURS

L'organisateur ne saurait être tenu pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté le concours était partiellement ou totalement modifié, reporté ou annulé. L'organisateur ne pourra être tenu responsable si les données relatives à l'inscription d'un participant ne lui parvenaient pas pour une quelconque raison ou lui arriveraient illisibles ou impossibles à traiter. L'organisateur ne saurait être tenu pour responsable des pertes et/ou vols des engagements et/ou des retards lors de leur acheminement du fait des services postaux ou de leur destruction totale ou partielle pour tout autre cas fortuit.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

- Titre : Durée :

- Genre : Fiction Documentaire Animation Autre (Précisez)

- Date de réalisation :/...../..... Résumé du film/Synopsis :

- Équipe :

- Nom : Prénom : Âge :

- Adresse :

- Téléphone : Email :

Pour les moins de 18 ans une autorisation parentale est demandée

- J'autorise ma fille, mon fils,

- Nom :

- Prénom :

- Date de naissance :/...../.....

Après avoir pris connaissance du règlement, je m'engage à le respecter et à participer au concours de courts-métrages du Mois de la Création à La Farlède.

Fait à, le

Signature :

